

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DICOM 21** Conventions de partenariat Nuit Blanche 2019.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec LVMH, Aéroport de Paris, France Télévision, les Cinémas Pathé Gaumont, Élysée Monceau, Le Forum des Halles – Société Espace Expansion - Unibail, Crédit Municipal de Paris, Evesa, Saint-Gobain, BR Unit et Société Foncière Lyonnaise et des conventions de partenariat Mapstr, Citizen Kid, Altice Média Publicité – Libération, 20 Minutes, Paris Mômes et l'Équipe, pour l'opération Nuit Blanche 2019, jointes en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat pour l'opération Nuit Blanche 2019 avec LVMH, Aéroport de Paris, France Télévision, les Cinémas Pathé Gaumont, Élysée Monceau, Le Forum des Halles – Société Espace Expansion - Unibail, Crédit Municipal de Paris, Evesa, Saint-Gobain, BR Unit et Société Foncière Lyonnaise et des conventions de partenariat Mapstr, Citizen Kid, Altice Média Publicité – Libération, 20 Minutes, Paris Mômes, l'Équipe, France Télévision et les Cinémas Pathé Gaumont.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat, jointes en annexe, pour l'opération Nuit Blanche 2019 avec LVMH, Aéroport de Paris, France Télévision, les Cinémas Pathé Gaumont, Élysée Monceau, Le Forum des Halles – Société Espace Expansion - Unibail, Crédit Municipal de Paris, Evesa, Saint-Gobain, BR Unit et Société Foncière Lyonnaise et des conventions de partenariat Mapstr, Citizen Kid, Altice Média Publicité – Libération, 20 Minutes, Paris Mômes, l'Équipe, France Télévision et les Cinémas Pathé Gaumont.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondant au mécénat de LVMH (100 000 euros), Aéroport de Paris (70 000 euros), France Télévision (60 000 euros), les Cinémas Pathé Gaumont (50 000 euros), Élysée Monceau (35 000 euros), Le Forum des Halles – Société Espace Expansion – Unibail (20 000 euros), Crédit Municipal de Paris (10 000 euros) et Société Foncière Lyonnaise (15 000 euros) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019, chapitre 74, compte-nature 74-78.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**